



Louviers, le 20 octobre 2020

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ou EXTRAORDINAIRE 2020 Samedi 21 novembre à Houlgate – 14510 CONVOCAATION

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Vous êtes invité(e) à participer à l'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire de votre Comité Régional de cyclotourisme de Normandie (CoReg). Celle-ci se déroulera :

**le samedi 21 novembre 2020 à Houlgate, CSN de Normandie, route de la vallée,
dans le Gymnase Letourneur à 9h30.**

En cas d'absence du quorum à cette assemblée générale ordinaire, vous êtes invité(e) à l'assemblée générale extraordinaire du CoReg de Normandie qui se tiendra :

le samedi 21 novembre 2020 à 9h45 – même lieu

En cas d'évolution défavorable des conditions sanitaires liées à la Covid 19, il pourra être envisagé un report des assemblées générales au samedi 13 mars 2021. Une information définitive vous parviendra par mail.

L'ordre du jour sera le suivant :

9h00 : accueil des clubs (merci de prévoir votre crayon pour signer la feuille des présences et d'émargement et n'oubliez pas votre masque).

9h30 ou 9h45 : ouverture de séance,

- rapport moral,
- rapport financier,
- présentation des candidats au comité directeur du CoReg,
- votes,
- rapports d'activités : sphères formation/sécurité, tourisme/communication, accueil tout public,
- réponses aux questions écrites*,
- récompenses : les diplômes de reconnaissance fédérale, médailles de la FFCT,
- récompenses de Rayons,
- résultat du concours photos,
- présentation de la SF 2021 à Valognes,
- présentation du comité directeur nouvellement élu : président, trésorier et secrétaire.

13h00 : déjeuner : repas **sur réservation** (cf. coupon-réponse joint).

Je suis sûr de l'intérêt que vous portez à votre Comité Régional et je serai donc très heureux de vous accueillir à notre assemblée générale.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

* L'action du comité régional est motivée pour développer les pratiques de ses licenciés,

* Chacun d'entre nous est donc invité à participer aux choix de l'avenir du cyclotourisme.

Le président du CoReg

Dominique ROUSSEL

Conformément à l'article 4 des statuts du CoReg de Normandie et compte-tenu du nombre de licenciés de votre club au 30 septembre 2020, vous disposez de **8 voix**.

* **questions écrites** : utiliser le document joint, à adresser au président du CoReg, Dominique Roussel, 21 avenue François Mitterrand, 27400 Louviers ou normandie-presidence@ffvelo.fr avant le 8 novembre 2019.

** **élections du comité** : Le bulletin de candidature joint doit être renvoyé au Président pour le **6 novembre dernier délai**.

Vote : il est rappelé que tous les clubs disposent d'un nombre de voix établi en fonction de leur effectif au 30/09/2020.

Pour pouvoir voter, le Président du club devra présenter sa licence de l'année. En cas de vote par une autre personne du club, en plus de sa licence, celle-ci devra également présenter un pouvoir nominatif signé par son Président (joint au présent courrier).

Rappel : Tous les licenciés du CoReg peuvent assister à l'assemblée générale mais seuls ont droit de vote les représentants des associations affiliées à la FFCT et les représentants reconnus par les Codep des licenciés à titre individuel.